

Conditions générales de réservation

**Tout contrat de réservation est à renvoyer signé par mail via : info@formationsrepere.be.
En nous retournant ce contrat signé, vous acceptez les Conditions Générales de réservation reprises ci-dessous.**

Généralités

Tout contrat de réservation établi entre Formations Repère, dont le siège social est situé Rue du Bosquet 8/5 à B1400 Nivelles, numéro d'entreprise BE0687740094, et toute personne physique ou morale souhaitant procéder à une inscription aux formations proposées, dénommée ci-après « le participant », est soumis à l'application des présentes Conditions Générales de Vente [CGV].

- a. Les présentes conditions générales de vente [CGV] s'appliquent dans le cadre de toutes les formations organisées par Formations Repère et destinées aux participants, c'est-à-dire pour :
- Les personnes s'inscrivant individuellement à une formation à titre privé ;
 - Les organismes (entreprise, asbl, service public, etc.) organisant une formation à destination de leurs collaborateurs et/ou bénéficiaires ;
 - Les groupes s'inscrivant à une formation à titre privé.
 - Autres à déterminer en fonction de circonstances particulières.
- b. Les présentes CGV s'appliquent tant pour les formations dispensées dans les locaux de Formations Repère que pour les formations dispensées in-situ.

Modalités de collaboration

1. Toute inscription aux formations est considérée comme l'équivalent d'un contrat de prestation entre Formations Repère et le participant.
2. L'inscription peut être réalisée pour une formation "Chez nous" ou pour une formation "In situ".
3. Le contrat qui lie les parties est conclu par la confirmation d'inscription communiquée Formation Repère au
4. Une attestation de participation sera délivrée au participant après la formation.
5. Le participant souhaitant bénéficier d'un Congé Éducation payé nous fera parvenir sa demande avant le début de la formation. Les documents ad hoc originaux lui seront envoyés par courrier, une copie numérique sera adressée à son employeur.

Prix

1. Les prix des formations sont indiqués en euros. En cas de modification de prix par Formations Repère, les prix applicables sont ceux en vigueur au moment de l'inscription.
2. Les prix en vigueur lors de l'inscription du participant restent d'application toute la durée de la formation.
3. Les prix indiqués sont les prix TVAC.
4. Les prix s'entendent hors frais de déplacement du formateur au tarif légal ou selon offre

Modalités de paiement

1. Le participant s'engage à effectuer son paiement dans la quinzaine suivant la réception de la facture.
2. Le paiement se fera exclusivement par virement bancaire via le compte bancaire mentionné sur la facture.
3. La communication reprendra impérativement le nom de l'institution / le numéro de facture.
4. En cas de paiement via les Chèques-Formation, le numéro d'autorisation, le code correspondant aux Chèques-Formation ainsi que le nombre de chèques utilisés nous seront communiqués au plus tard deux semaines avant la date de la formation.
- 5.
6. Les participants dont le comportement ou l'état ne permet pas de dispenser sereinement la formation, dont l'attitude ou les propos seraient en contradiction avec les valeurs fondamentales de Formations Repère pourront se voir refuser l'accès à la formation sans compensation. Formations Repère pourra dans ce cas résilier le contrat pour l'avenir, moyennant remboursement des prestations non-encore fournies.

Modalités générales d'annulation, de report ou de modification des dates de formations

- A la demande de l'institution :
 1. La/les date(s) de formation peuvent être modifiées jusqu'au 10 du mois qui précède le mois dans lequel la/les formation(s) est/sont programmée(s). Elle(s) sera/seront reprogrammée(s) d'un commun accord au maximum dans les 3 mois qui suivent la date de demande de modification.
 2. La demande de report de formation après le 10 du mois qui précède le mois dans lequel la/les formation(s) est/sont programmée(s) entraînera le paiement d'un dédommagement administratif et du formateur de 250 € HTVA. Elle(s) sera/seront reprogrammée(s) au maximum dans les 3 mois qui suivent la date de demande de modification.
 3. L'annulation complète de la formation entraînera le paiement complet de la formation.
- B. A la demande de Formations Repère :
 1. Exceptionnellement, la/les dates de formation peuvent être modifiées jusqu'au 10 du mois qui précède le mois dans lequel la/les formation(s) est/sont programmée(s). Elle(s) sera/seront reprogrammée(s) d'un commun accord au maximum dans les 3 mois qui suivent la date de demande de modification.
 2. Formations Repère se réserve le droit de proposer un autre formateur que celui initialement prévu.
 3. Si Formations Repère ne peut assurer la formation prévue dans les délais évoqué au point 1, celle-ci pourra être reprogrammée à la convenance de l'institution avec 10 % de réduction sur le prix catalogue TVAC.

Propriété intellectuelle

L'ensemble des droits de propriété intellectuelle, en ce compris les droits d'auteur, afférents aux documents remis aux participants dans le cadre des formations restent de la propriété de Formations Repère ou de qui de droit. Le participant ne peut ni enregistrer, ni faire enregistrer, ni reproduire, ni diffuser, ni vendre, ni distribuer, ni adapter, ni céder, directement ou indirectement, sans le consentement préalable et écrit de Formations Repère et/ou de la personne directement concernée.

Utilisation des données

Les données d'identification du participant sont uniquement utilisées par Formations Repère et ne sont jamais communiquées à des tiers.

Conformément à la Réglementation Générale pour la Protection des Données (RGPD 2016/679), Formations Repère s'implique pour protéger les données personnelles qui lui sont confiées.

Vous trouverez plus d'informations à ce sujet en consultant notre Politique de confidentialité.